



Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC
Retrouvez toute l'offre du DPC sur www.mondpc.fr

Programme 2025 Formation continue



Inscription en ligne : UMFCS Bordeaux

<https://umfcs.u-bordeaux.fr/formations/formations-courtes/odontologie>



UFR des Sciences Odontologiques
de Bordeaux



UFR des Sciences Odontologiques
de Bordeaux

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'article L.6316-4 II du code du travail reconnaît la qualité de l'établissement d'enseignement supérieur au titre des 4 catégories d'actions concourant au développement des compétences

Programme 2025

Formations obligatoires - repas inclus

- ▶ **Réactualisation de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences (AFGSU 2) - 350€ Praticiens ou Assistant(e)s**

Inscription sur présentation de la dernière attestation de moins de 4 ans.
La formation initiale est assurée par le CESU 33 (cesu33@chu-bordeaux.fr)

2 dates au choix :

Jeudi 22 mai 2025

Jeudi 9 octobre 2025

- ▶ **Attestation de radioprotection des patients - 350€**

Jeudi 11 septembre 2025

- ▶ **Formation « Violences faites aux femmes » - 380€**

Jeudi 16 octobre 2025



Numéro de l'action :
13372325014

Formations qualifiantes - repas inclus

- ▶ **Attestation Cone Beam (CBCT) - 450€**

Jeudi 15 mai 2025

Formations échanges cliniques - repas inclus

- ▶ **Accompagnement au sevrage tabagique au cabinet dentaire - 380€**

Jeudi 17 avril 2025



Numéro de l'action :
13372325015

- ▶ **Cancers de la cavité buccale - 380€**

Jeudi 27 mars 2025



Numéro de l'action :
13372325011

Procédures à suivre :

Inscription DPC

Jusqu'à 18 heures de prise en charge par an.

Pour bénéficier de l'indemnisation et valider votre DPC :

Vérifiez que votre compte personnel est à jour sur votre interface : « mondpc.fr »

Vous devez nous envoyer votre bulletin d'inscription dûment complété par mail (sans règlement).

Vous pourrez ensuite vous pré-inscrire au programme DPC correspondant sur le site mondpc.fr.

Attention : Le financement sera effectif sous réserve que votre enveloppe personnelle soit suffisante.

Inscription FIF-PL

Contactez fmc@u-bordeaux.fr pour obtenir un devis des frais de financement.

Joindre le règlement à votre bulletin d'inscription, en précisant que vous souhaitez demander un financement au FIF-PL.

Les formations sont en cours de validation par la commission du FIF-PL.

Le financement sera effectif sous réserve qu'il soit validé et que votre enveloppe personnelle soit suffisante.

Prise en charge Employeur

Nous transmettre, avec votre fiche d'inscription, l'attestation de prise en charge complétée et signée par votre employeur.

Contact :

Université de Bordeaux
UFR des sciences odontologiques
146 Rue Léo Saignat, 33076 Bordeaux cedex
Tel : 05 47 30 43 01 / 05 47 30 43 28
directeur.odonto@u-bordeaux.fr

Bulletin d'inscription 2025



En ligne sur le site de l'UMFCS Bordeaux

<https://umfcs.u-bordeaux.fr/formations/formations-courtes/odontologie>

Par courrier

Je joins à la fiche d'inscription le règlement par chèque à l'ordre de :

« **Agent comptable de l'université de Bordeaux** » à

UFR des sciences odontologiques,
146 Rue Léo Saignat, 33076 Bordeaux cedex

Je m'inscris aux journées de formation :

..... Date

DPC FIF-PL Employeur Individuel

..... Date

DPC FIF-PL Employeur Individuel

..... Date

DPC FIF-PL Employeur Individuel

..... Date

DPC FIF-PL Employeur Individuel

Nom Prénom

Date de naissance

N° RPPS

Adresse

Email

Tél

Je suis pris en charge au titre de la formation continue financée par mon employeur
ou par un organisme paritaire pour un montant total de Euros

Je joins à la fiche d'inscription l'attestation de prise en charge visée par l'employeur ou par un organisme paritaire finançant la formation.

Date :

Signature :

Toute annulation d'inscription doit être notifiée par e-mail à l'adresse directeur.odonto@u-bordeaux.fr, au moins 15 jours avant la date de la formation.
Aucune demande de remboursement des frais d'inscription ne pourra être acceptée :
- Si l'annulation est effectuée moins de 15 jours avant la date du début de la formation.
- En cas de non présentation du stagiaire.